

Affaires courantes

Je suis heureux de dire au secrétaire parlementaire que je vais certainement voter en faveur de cette motion le moment venu. Je veux aussi qu'il sache que j'approuve la décision du comité de gestion de réexaminer, après une période d'essai de six mois, les lignes directrices expérimentales contenues dans le rapport.

J'ai eu l'occasion, disons, dans une autre vie, de siéger à l'Assemblée législative de l'Ontario. On permettait. . .

M. Nunziata: Vous étiez un excellent député provincial.

M. Boudria: Je veux remercier sincèrement le très distingué député de York-Sud—Weston de ce compliment.

À l'époque où je siégeais à l'Assemblée législative de l'Ontario, on permettait une forme de télédiffusion des délibérations des comités. Toutefois, ce n'était pas particulièrement une bonne façon de le faire. On laissait entrer les cameramen dans la salle, caméra à l'épaule, ainsi que le perchiste. Tous ces gens se promenaient dans la salle, filmant parfois les documents qu'un député pouvait être en train de regarder.

Je ne suis pas ravi outre mesure de ce système, monsieur le Président, comme vous pouvez certainement le comprendre. Vous pouviez être en train de lire une lettre de M^{me} Smith expliquant un problème particulier de la circonscription et vous deviez cacher, littéralement, les documents lorsque la caméra entrait dans la salle.

Je crois comprendre que ce système a maintenant été éliminé. Nous n'allons certainement pas adopter quoi que ce soit de semblable ici. Nous devons préserver le caractère confidentiel non pas des affaires du député, ce qui est secondaire, mais des renseignements qu'il peut avoir entre les mains. Nous avons des dossiers sur notre circonscription ainsi que sur diverses questions, et nous nous y reportons pour faire des discours et prendre part aux travaux des comités, par exemple. À dire le vrai, je ne pense pas qu'il soit acceptable que les notes que nous avons ou même la correspondance ou les documents sur des questions intéressantes des particuliers puissent être vues par un reporter.

• (1330)

De plus, on autoriserait évidemment dans les salles de comité du matériel d'enregistrement sonore. D'aucuns demanderont ce qu'il y a de mal à cela. Voici.

Un reporter pourrait entrer dans la salle avec un petit magnétophone à cassette, le flanquer devant vous, entre deux députés, peut-être même deux députés qui n'ont pas la parole à ce moment-là. Il serait impossible de murmurer quoi que ce soit à son voisin ou de lui demander son avis à cause de ce stupide magnétophone. Cela semble, encore une fois, tout à fait inacceptable.

Pour ma part, je ne m'oppose pas à ce que les reporters soient autorisés à brancher leurs appareils sur le réseau de diffusion du comité. Je n'ai aucune objection. Cela ne fait pas de différence. Tout est consigné au compte rendu de toute manière. Je ne vois du moins rien qui s'y oppose, et je ne vois pas que nous puissions, à titre expérimental, à un moment dans l'avenir, désigner une zone dans une salle de comité, sauf peut-être en y installant un podium.

Si une équipe de tournage désire entrer, elle peut filmer tant que le cœur lui en dit, à condition de rester sur ce podium d'où elle doit absolument filmer. Les membres de l'équipe ne doivent pas déranger les témoins, passer entre les gens dans la salle, ni filmer les documents qui se trouvent sur les tables, et ainsi de suite. Vous pouvez voir à quel point la situation peut devenir ridicule, et ce l'était passablement à ce moment-là dans l'Assemblée législative de l'Ontario.

Je crois comprendre qu'on y a mis bon ordre, et vous pouvez comprendre pourquoi cela s'imposait, et pourquoi elle l'a fait. Ce que nous proposons de faire et d'adopter ici, une fois que tous mes collègues auront eu l'occasion de donner leur avis sur la proposition, c'est fondamentalement d'avoir une salle dans laquelle les séances de comité seraient télédiffusées.

Certains disent que cela ne permettra de télédiffuser les travaux que d'un comité. Ce n'est pas le cas, puisque le même comité ne se réunit pas 12 heures par jour. Les séances de comité durent habituellement une heure et demie, deux heures dans certains cas. Le Comité des finances pourrait, par exemple, s'il le désire, se réunir dans cette salle de 9 h 30 à 11 h, puis un autre comité pourrait y siéger de 11 h à 13 h, et, après la période des questions, un troisième comité pourrait s'y réunir de 15 h